

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1898)  
**Heft:** 48

**Artikel:** Récréations du dimanche  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-248268>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Avis industriels et commerciaux

*Exportation de bois en France.* — Il peut être importé de Suisse en France et réciproquement, chaque année, moyennant le paiement d'une taxe égale à la moitié des droits du tarif le plus réduit selon l'espèce, 45000 tonnes de bois sciés, provenant des scieries situées dans un rayon de 10 kilomètres de chaque côté de la frontière.

La réduction de droit s'étend aux positions suivantes du tarif français.

Bois communs sciés :

De 80 m. m. d'épaisseur et au-dessus Fr. 5 par tonne ; — d'une épaisseur supérieure 35 m. m. et inférieure à 80 m. m. : 6 fr. 25 ; — de 35 m. m. d'épaisseur et au-dessous 8 fr. 75.

 Les exportateurs suisses de bois sciés qui veulent profiter pendant l'année 1899 des réductions de droits ci-dessus indiquées sont invités à faire connaître au *département fédéral du commerce*, jusqu'au 12 décembre prochain, au plus tard la part qu'ils désirent obtenir dans le crédit maximum de 15000 tonnes. Cette indication doit être donnée en quintaux métriques.

A l'expiration du délai ci-dessus le Département fera une première répartition du crédit et enverra à chaque exportateur inscrit la quantité de bois d'exportation représentant la part qui lui aura été attribuée.

## LETTRE PATOISE

*Dé l'Aidjouë*

Co qu'enne fanne é en lai tête, elle ne l'épe  
-...re paï.

Ai y aivai dain in vlaidge d'Aidjouë qu'i ne  
veu pe nommai, in ménage de braives dgens,  
que s'entendin bin, soufere que l'hanne trovai  
que sai fanne breùlai trop de bô. Magrai qu'i  
lai gromouéneuche chu soli, l'hanne se musé  
que pou lai corridgié, ai vlaï moimai sai fanne à  
bô, pou qu'elle seutche cobin an aivai de mā  
po le faire.

In bé maïtin, aipré dédjunon, l'hanne dié en  
sai Mayanne : « Ai te fâ veni m'édie ai faire di bô ;  
ai y é des véyes trontchats de tchênes et d'aités  
és véyes gabes, que nos vlan déraicenai po c'thuvié. » Airrivaie dain lai forêt, an creüve les rai-  
cennes, an soieuve les trontchats ; lai fanne fe-  
sai tout ce qu'elle poueyai. Médi airrive et le  
dénai n'était pe fai. Airriva en l'hôtâ, lai fanne  
prend à mètra enne grosse étiéye de laissé prit :  
elle coppe des menugeons de pain qu'elle botte  
dedai, qu'elle remuë bin d'avo enne tieuyé,  
et dit en son Batiche : « Maindge, voili in bon  
barbayon de laissé prit que nos veu bin résfra-  
tchi. »

Aipré dénai, nos dgens retoinan à bô po fin  
iette travaye, car ai l'en fallai po in bon thie.  
« Main que dié lai fanne, c'ment faire po breùlai  
ces gros trontchats ? — Bin soi dit l'Batiche  
tiain ces trontchats serain en l'hôtâ, i en veu  
faire des moitchats, ou s'te veu, des kaïmo-  
tchats pou breùlai à foina c't'huvie. — Bon, dit  
lai fanne, s'i avo saiu qu'ai y aivai ettain de bos  
dain lai tière que dechu, i en airô bin pou  
breùlai. »

*Tête di Batiche ! !*

## Côte de l'argent

Du 30 novembre 1898

Argent fin en grenailles . . fr. 106. —  
le kilo.

## Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N°46  
du *Pays du Dimanche* :

176. MOT CARRÉ.

G U E N A T  
U L C C R E  
E C U L E R  
N E L S O N  
A R E O L E  
T E R N E S

177. MÉTAGRAMME.

Humeur, fumeur, rumeur, tumeur.

178. MOT EN LOSANGE.

P  
C E P  
P E T I T  
P I C  
T

179. CHARADE.

Sou-ris (soaris)

Ont envoyé des *solutions partielles* : MM. La fiancée à Barbe-bleue au Noirmont ; Marguerite à Ajoie à Porrentruy ; Une grenouille à sang chaud à Bonfol ; Le grillon du Parusse à Porrentruy ; Allé, hop ! Pluet à Bonoé ; Les lôvroutschie le Bastien à Bonoé ; Le Batiche, le Bastien è peu le Beujeon à Bonoé.

184. LOGOGRAPHIE.

Le musulman me tient en grande estime.  
Pour me changer il faut que l'on supprime  
Mon chef ; je deviens par le fait  
D'Afrique une ville en effet.

185. MOT CARRÉ.

X X X X X 1° — Saison.  
X X X X X 2° — Gravure.  
X X X X X 3° — Sur les rails.  
X X X X X 4° — Canal souterrain.  
X X X X X 5° — Intérêt.

186. MOT EN LOSANGE.

X Cousonne.  
X X Mesure agraire,  
X X X Poche parent.  
X X X Époque où l'on commence à  
compter les années.  
X Fin de surprise.

## Bons mots.

Calino, en prévision de l'hiver, se fait montrer dans un magasin un poêle perfectionné.

— C'est très économique lui explique le marchand. Avec un poêle comme celui-là, vous usez moins de combustible.

— Eh bien, répond Calino je vais en prendre deux. Comme ça je n'userai plus de combustible du tout !

\* \* \*

Un brigand italien, nommé Viola, vient de célébrer par un banquet son vingtième assassinat. Les convives ont beaucoup toasté. Inutile de dire que la salle du festin n'était pas accessible à tout le monde ; la police, malgré ses efforts, n'a pu découvrir le lieu de la réunion.

## 187. CHARADE.

Mon second du premier facilite la marche ;  
Et jamais, sans mon tout, Noé n'eût construit  
l'arche.

 Envoyer les solutions jusqu'au mardi  
soir, 13 décembre.

## Publications officielles.

### Erratum

Il s'est glissé une coquille dans le dernier N° du *Pays du Dimanche*. Sous le titre de *Convocations d'assemblées*, à la rubrique Cornol, il est dit : cette commune est convoqué pour nommer un *secrétaire*. C'est *régent* qu'il faut lire et non secrétaire.

### Convocations d'assemblées

*Boécourt.* — Le 4 à 2 1/2 h. pour voter un règlement d'organisation, nommer la commission d'école, voter des crédits pour réparations de fontaines.

*Corban.* — Le 4 de 12 à 2 1/2 h. pour renouveler les autorités.

*Courtelary* — Assemblée bourgeoise le samedi 10 à 3 h. pour renouveler les autorités.

*Lajoux.* — Lundi 5 à 1 h. pour voir si l'on fera l'acquisition du *Chaunesin*, si on mettra au concours l'école moyenne, adopter un règlement de pompiers etc.

*Rossemaison.* — Le 11 à 1 h. pour renouveler les autorités.

*Rebeuvelier.* — Le 11 de 10 h. à 2 h. pour renouveler les autorités.

*Bassecourt.* — Le 11 de 1 à 3 h. pour renouveler les membres de la série sortante du conseil.

*Courtetelle.* — Votation de la commune mixte : le 11 de 11 h. à 1 h. pour nommer les membres du Conseil dont le mandat est expiré, un huissier communal.

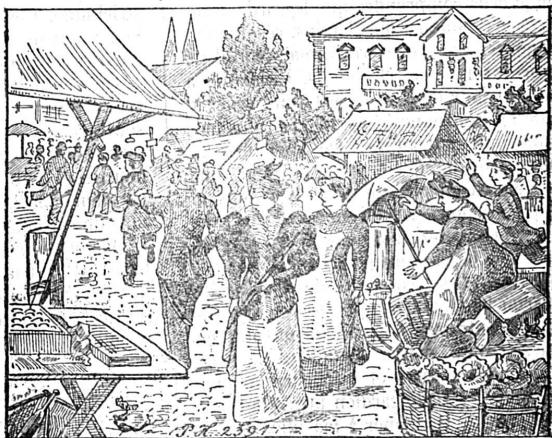
— De suite après, assemblée communale pour nommer la commission de vérification des comptes, autoriser le Conseil à contracter un emprunt et à vendre les actions du Jura-Simplon.

*Delémont.* — Assemblée bourgeoise le 11 à 11 h. 1/2 pour nommer un président et un huissier communal.

*Porrentruy.* — Le 11 à 11 h. pour approuver le budget de la caisse des pauvres pour 1899.

L'éditeur : Société Typographique, Porrentruy.

## Scène de foire



Un voleur vient de s'emparer de la recette d'une marchande. Il s'es' enfui dans la direction de l'église.

Aux cris de la marchande, tout le monde se met à la poursuite du voleur : policiers, charlatans, citadins, villageois, hommes, femmes, enfants, toute la foire en un mot est sur les dents.

Malgré tout ce grand déploiement de police, il est impossible de retrouver le voleur.

Où donc s'est-il caché ?